

Nanterre, le 8 juillet 2022

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Cathy BRUNO

Cheffe de cabinet

Cabinet du maire et des élu·e·s
Ville de Nanterre

cathy.bruno@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29

06 34 13 91 90

Les ventes à la sauvette de cigarettes créent de multiples tensions aux abords de la gare Nanterre-Ville : ça ne peut plus durer !

Le Maire de Nanterre intervient à nouveau auprès du ministre de l'Intérieur.

Depuis quelques mois, un petit groupe constitué d'une dizaine d'individus occupe l'espace public dans le secteur de la gare de Nanterre-Ville et procède à la vente sauvage de cigarettes de contrebande.

Au-delà des désagréments multiples occasionnés par cette situation, et malgré les interventions très régulières des forces de l'ordre que la Municipalité tient de nouveau à remercier pour leur mobilisation dans cette affaire, de nouvelles problématiques apparaissent. Le Maire a souhaité les faire connaître au ministre de l'Intérieur car des riverains ont signalé à la Ville l'intrusion des auteurs des faits au sein de leur copropriété aux fins d'y dissimuler de la marchandise.

La Municipalité a immédiatement saisi les services de Police du commissariat de Nanterre afin de signaler ces faits nouveaux qui viennent s'ajouter aux précédents ; le tout, générant un climat indigne dans ce secteur à la jonction de plusieurs quartiers et dans une zone qui constitue également une des entrées de notre commune puisque située à proximité de la gare Nanterre-Ville. Le commissariat de Nanterre a mobilisé ses services en accentuant leur présence sur les lieux, et ce, au-delà de son investissement quotidien face à une problématique qui aboutit à une cinquantaine d'arrestations par mois, en moyenne.

De son côté, la Ville a immédiatement implanté une caméra supplémentaire venant s'ajouter à celles déjà mises en place dans la zone afin de mieux « couvrir » le secteur concerné. A ce jour, ce sont donc 5 caméras qui sont positionnées dans le secteur de la gare et qui permettent d'observer l'ensemble des rues adjacentes à la gare RER.

Parallèlement, elle encourage les copropriétés susceptibles d'être affectées à prendre les dispositions qui conviennent pour autoriser les services de la Police nationale à pénétrer dans leurs parties communes sous forme de réquisition permanente pour qu'elle puisse intervenir si nécessaire.

Pour toutes ces raisons, et face à cette situation qui entraîne de nouveaux dysfonctionnements, y compris au sein de propriétés privées alors qu'ils étaient auparavant circonscrits à l'espace public, ce qui était déjà loin d'être satisfaisant, le Maire de Nanterre a de nouveau sollicité monsieur le ministre de l'Intérieur pour que les moyens et les mesures susceptibles d'endiguer ce phénomène croissant soient mis en place.
